

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU 17 DECEMBRE 2024

A 19h30, le Président, Monsieur Sacha CLEMENT, ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes d'être venues pour donner suite aux convocations publiées dans le "Bulletin des avis officiels" et affichées au pilier public.

Comme l'ordre du jour n'est pas contesté, il sera suivi tel quel.

Une minute de silence est observée en mémoire de Madame ROULET Maria-Louise et de Messieurs SOLIVE Michel et ESTOPPEY Emile.

1. APPEL

91 membres sont présents sur 133, 24 sont excusés.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 25 JUIN 2024

Le procès-verbal est adopté tel quel, à l'unanimité de son assemblée moins 1 abstention.

3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Mesdames BAKER Geneviève et THONEY Maya prêtent serment devant l'assemblée.

Monsieur LEUENBERGER Christian est également assermenté en tant que nouveau membre de la Municipalité.

4. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2024 - SUR LE BUDGET 2025 - RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION

Monsieur PONCET Olivier, Syndic, énumère les différents postes du budget en donnant toutes les précisions nécessaires y relatives. Ce budget est basé sur la présence de 738 habitants au sein de la commune, avec un point d'impôts à 70. Il a été établi avec MCH2, le nouveau plan comptable demandé par le canton. Le plan des dicastères n'a plus rien à voir avec l'ancien. Le budget pour la police a beaucoup augmenté ; avec la nouvelle péréquation, il y a une augmentation de CHF 34'617.-. Si le montant continue de s'accroître, il faudra peut-être étudier la possibilité de rejoindre Police Nord-Vaudois.

Il y a une augmentation pour le dicastère école de CHF 59'742.-.

En date du 7 novembre 2024, la Municipalité a reçu un courrier du Canton demandant que dorénavant le compte déchetterie soit entièrement couvert par les taxes communales. Actuellement, celui-ci est couvert à 67%. Il manque donc pour les comptes de l'année prochaine environ CHF 30'900.-. Le Canton exige que l'on ouvre un compte fonds de réserve afin de puiser dedans le cas échéant. Ledit compte sera donc en négatif et il faudra le rembourser. En 2025, il faudra revoir les taxes d'épuration afin que ledit compte s'autofinance. Comme première mesure, la Municipalité a décidé de passer de 50 centimes à 60 centimes le kilo pour les déchets incinérables. Pour les années à venir, des solutions vont devoir être trouvées.

Monsieur GENOUD Stéphane, porte-parole de la Commission de Gestion en l'absence de la présidente Madame GLAUSER Sabine, prend la parole et lit le rapport de ladite commission, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le Budget 2025 tel que présenté avec un gain de CHF 56'435.21.

Comme il n'y a pas d'intervention, l'assemblée est invitée à voter.

Le Conseil Général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

Article 1, approuve le Budget 2025 tel que présenté avec un gain de CHF 56'435.21, à l'unanimité.

Article 2, accepte d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion à l'unanimité.

L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2024 CONCERNANT L'ADOPTION DE L'AVENANT AU REGLEMENT DU CIMETIERE « COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR » - RAPPORT DE LA COMMISSION – DEBAT ET DECISION

Monsieur LAMBELET José prend la parole et résume les éléments principaux du projet. L'avenant soumis au vote ce soir concerne les conditions de concessions, les taxes, les montants d'inscriptions et la décoration.

Les urnes seront déposées dans les cases du Columbarium pour une durée de 25 ans, sans réservation possible.

Pour le Jardin du Souvenir, les cendres sont déposées anonymement, sans urne et pour une durée illimitée. Les taxes pour le Columbarium se montent à CHF 500.- pour les résidents et CHF 800.- pour les non-résidents de Champvent. Le coût des inscriptions et des plaquettes est en plus.

Le Jardin du Souvenir est gratuit pour les résidents et CHF 50.- pour les non-résidents de la commune.

Les prix ont été soumis à M. Prix qui n'a pas soulevé d'opposition ; ils sont en adéquation avec la moyenne nationale. Les plaques d'inscription sur le Columbarium seront uniformes et commandées par la commune.

Les plaques sont optionnelles pour le Jardin du Souvenir, mais également commandées par la commune si souhaitées.

La décoration de la stèle est assurée par la commune. Les éléments de décorations privés ne sont pas souhaités.

Madame PINARD Anne-Marie demande si les plaques seront scellées. Réponse positive de Monsieur LAMBELET José qui confirme que cela ne posera pas de problème le moment venu.

Madame BLASER Danièle demande si les bouquets de fleurs seront autorisés. Réponse positive de Monsieur LAMBELET José qui indique que les éléments tels que des bouquets de fleurs pourront être autorisés au moment de la cérémonie et pour les anniversaires mais qu'ensuite, ils seront débarrassés sans avis préalable. Les éléments de décoration solides, eux ne sont pas autorisés.

Monsieur CHAUTEMS Thierry, porte-parole de la Commission ad hoc, prend la parole et lit le rapport de ladite commission, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter l'avenant au règlement du cimetière tel que présenté.

Le Conseil Général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis 05/2024, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

D'adopter l'avenant au règlement du cimetière « Columbarium et Jardin du Souvenir » à l'unanimité.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2024 AU SUJET DE L'ADOPTION DU REGLEMENT CONCERNANT LES EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES CONSTRUCTIONS - RAPPORT DE LA COMMISSION – DEBAT ET DECISION

Monsieur URFER Cyril prend la parole et explique l'historique des règlements communaux des 3 villages avant la fusion. Les anciens règlements sur la police des constructions, en vigueur jusqu' à présent comprenaient tous un article permettant de facturer une taxe sur les permis de construire ce qui n'est plus le cas dans le nouveau règlement.

Cette taxe n'a pas été indiquée dans le nouveau règlement pour plusieurs raisons :

- Cette manière de procéder n'est plus compatible avec le nouveau règlement sur la police des constructions.
- Une modification de tarif rendu nécessaire pour répondre aux coûts engendrés (principe de causalité) nous obligerait à refaire le règlement dans son entier.
- Les exigences en matière de construction évoluent constamment ce qui influence la complexité des demandes de permis et peut de ce fait engendrer des adaptations de tarifs nécessaires.

Les permis de construire coûteront le même prix qu'auparavant à 1 pour 1000 de la valeur de la construction. Les enquêtes complémentaires étaient également facturées à 1 pour 1000. Les coûts des projets de minime importance, pour lesquels une dispense d'enquête est demandée ne changeront pas.

Les permis d'habiter seront facturés 20% du permis de construire : minimum CHF 100.- et maximum CHF 1000.-

Les mandataires externes seront facturés au prix coûtant.

Les demandes préalables avant enquêtes seront facturées min 100.- (frais de dossier) max. 2000.-. Seuls les frais des mandataires externes prévus à l'article 9 du règlement seront facturés.

La commune de Champvent est dans la norme des différentes communes de la région.

Monsieur prix n'est pas obligé de valider ledit règlement vu que les prix ne changent pas.

Madame LEUENBERGER Anaïs, présidente de la Commission ad hoc, prend la parole et lit le rapport de ladite commission, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter l'avenant concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Comme il n'y a pas de questions, l'assemblée est invitée à voter.

Le Conseil Général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis 06/2024, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

D'adopter le règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions, à l'unanimité moins 1 abstention.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur LAMBELET José présente ses dicastères. L'ancienne salle du Conseil, dans le bâtiment communal a été coupée en 2. Un bureau y a été créé pour Mesdames STAEMPFLI Monica et KORF Kelly. Dans la seconde partie de l'ancienne salle du Conseil, une pièce dédiée aux sociétés locales a été créée. La municipalité a réintégré la salle de Municipalité. Cette salle est à disposition des habitants avec une réservation préalable.

Madame PINARD Eliane annonce que beaucoup de choses se passent au niveau de la forêt. Cette année, seules deux coupes sanitaires et de sécurisation ont été entreprises ; le long des chemins de la Brine et le long des chemins forestiers. Vers la Brine, ce sont des frênes qui sont attaqués par un champignon. Le

bostryche est toujours présent mais sous contrôle.

Une grosse intervention a eu lieu le long du chemin du refuge pour permettre la réfection de la desserte. Ledit chemin ne pourra plus être utilisé durant quelques mois. Une communication a paru dans le BAO il y a quelques semaines informant que le tronçon rénové de la desserte forestière vers le refuge et le Bois de l'Étang sera interdit à tous les véhicules, y compris tracteur, vélo, cavalier ou piétons.

Madame PINARD Eliane montre à l'aide de slides l'état du chemin. C'est vraiment important qu'il n'y ait pas de circulation sur ce tronçon pendant plusieurs mois.

Nous avons vécu une année 2024 pluvieuse, ce qui a compliqué les travaux forestiers. Les ronces et les plantes envahissantes ont beaucoup progressé. Les soins culturaux ont donc été conséquents cette année. L'équipe forestière de Monsieur PORCHET Pierre est en train de finir le programme de soins culturaux 2024. Ils travaillent également sur l'évacuation des clôtures au bois de la Chane et des protections installées autour des troncs au Bois de l'Étang et au Bois Bourgeois. Ce travail se poursuit pour nettoyer la forêt de ces déchets qui ne sont plus nécessaires une fois les arbres hors de portée du gibier. Des plantations seront réalisées à la fin de l'hiver.

Concernant le dicastère des écoles et des transports publics, Madame PINARD Eliane souhaite présenter les actions menées par la commune suite à plusieurs interpellations de parents en lien avec l'introduction du nouvel horaire des transports publics de TRAVYS.

Des informations ont été transmises par TRAVYS le 11 avril et celles-ci ont été transmises au Conseil Général de juin 2024. Toutefois, à ce moment là les horaires n'étaient pas encore connus.

La mise en consultation des horaires a été publiée du 23 mai au 9 juin 2024. Après consultation, la Municipalité a transmis ses doléances.

Champvent a pu participer avec les autres communes de l'Entente Yverdonnoise à une séance de planification. Les différentes possibilités ont été testées avec la DGMR, TRAVYS et le JECOS. Les points concernant les transports en lien avec les écoliers ont été discutés. Cette séance a permis d'optimiser bon nombre d'horaires, toutefois il n'a pas été possible de modifier l'ensemble de la grille.

Le nouvel horaire doit répondre aux attentes de la clientèle en matière de ponctualité tout en permettant la réalisation de nombreux travaux pour améliorer l'offre à long terme. Ce nouvel horaire apporte des nouvelles liaisons directes avec l'ouest lausannois, une amélioration du trafic régional ainsi que des dessertes renforcées sur la Riviera et le bas Valais.

L'horaire pour les tous petits a pu être retravaillé et un changement des horaires scolaires a pu être effectué. Les parents ont été informés en septembre par l'Entente Yverdonnoise et la Direction scolaire.

Lors de la séance du 31 octobre dernier, il a été proposé par REAJY d'offrir la possibilité aux primaires de rester dans la cour de l'école du Cheminet sous la garde des APEMS. Une employée des APEMS surveillera les élèves et leur indiquera l'heure de départ pour se rendre au bus de 16.37. Les parents intéressés doivent inscrire leur enfant auprès du Greffe par e-mail uniquement et avant le 3 janvier 2025.

Pour les secondaires, de 12 à 16 ans, l'horaire de bus est très proche de la sonnerie scolaire et empêche de prendre le bus rapidement. Il est possible de rester en classe d'études pour avancer les devoirs. Ceux qui finissent à 15.00 pourront prendre le bus de 16.07. Cette prestation est mise à disposition gratuitement mais soumise à conditions : inscription et annonce des éventuelles absences. Il est aussi possible de rester à la cantine scolaire ou au coin pique-nique pour la pause de midi.

C'est important de préciser qu'il y a une amélioration de la mobilité douce pour notre commune : 6 courses supplémentaires ont été mises en place et les horaires du matin sont bien adaptés pour les écoles. Des trajets sont disponibles toutes les heures pour nos villages, le weekend également des améliorations sont visibles.

Le point noir reste le retour en fin de journée pour les élèves de Léon-Michaud (30 minutes ou 1 heure d'attente).

Les travaux sur les voies vers Six-Fontaines sont planifiés sur 2 ans. Les trains ne s'arrêtent plus en gare d'Essert de 5.00 à 21.00 en semaine, toutefois ils circulent en soirée et le weekend.

La commune est consciente des désagréments causés par les attentes parfois défavorables aux élèves de nos communes.

Les horaires de l'école de Champvent ont dû être changés pour coller au mieux aux nouveaux horaires de bus. Le bus arrive à 8.24 et l'école démarre à 8.30. L'école se termine à 11.55 et le bus est à 12.01 et le début des cours est à 14.00, le bus arrivant à 13.54. Les cours se terminent à 15.30 et le bus part à 15.40.

La Municipalité a fait ce qu'elle a pu pour trouver des aménagements afin de répondre au mieux aux attentes des parents. Elle est consciente des efforts demandés à chacun. Les anciens horaires de bus comportaient aussi des difficultés : pas de bus en cours de matinée ou d'après-midi par exemple.

Monsieur BERNABE Samuel demande si de l'éclairage est prévu entre le parking de Central 7 et le Grand-Champ 17, donc sur le chemin des écoliers. Madame PINARD Eliane répond que pour l'instant ce n'est pas prévu, indiquant qu'il s'agit d'un petit chemin et que l'éclairage public est prévu sur les axes principaux.

Monsieur GENOUD Stéphane prend la parole et mentionne qu'il est conscient des difficultés rencontrées en lien avec l'organisation des transports scolaires. Néanmoins, il demande ce qu'il en est du mercredi pour des élèves qui terminent à 12.30 et doivent attendre plus d'une heure avant de pouvoir rentrer. Ces enfants-là arrivent à la maison à 14 heures. Il n'y a pas de devoirs surveillés ou de restaurant scolaire le mercredi. La situation est la même le vendredi après-midi, quand l'école se termine à 15.00 et qu'ils arrivent à la maison à 16.30. Il s'agit-là des élèves du secondaire. Quelle est l'obligation de la commune de mettre en place un transport scolaire acceptable pour rapatrier les enfants ? Et qu'entend-on par transport scolaire acceptable ?

Madame PINARD Eliane mentionne qu'il y a quand même eu des améliorations

par rapport aux années précédentes. Un bus toutes les heures qui ramène les enfants à Champvent est une solution acceptable selon la Municipalité. Actuellement il n'y a pas d'autres solutions.

Le secondaire (12-16 ans) a suscité moins de discussions ou de négociations parce que les enfants sont censés être plus autonomes. Madame PINARD Eliane précise à nouveau qu'il y a des bus qui rentrent toutes les heures et que cela est déjà une amélioration conséquente. La responsabilité de la commune est de donner un transport scolaire ou une possibilité de manger à la cantine en lien avec l'âge des enfants ; la situation actuelle est une solution acceptable.

Monsieur GENOUD Stéphane précise que selon sa compréhension, il est acceptable pour la Municipalité qu'un enfant de 13 ans attende en ville environ 1 heure. Madame PINARD Eliane explique que c'est acceptable que ledit enfant prenne un peu plus de temps pour sortir de l'établissement scolaire et se rende tranquillement jusqu'à l'arrêt de bus ou profite de la salle mise à disposition pour avancer ses devoirs.

Madame THONNEY Maya indique que les parents ont voté pour la LEO, dans laquelle il est question de plus de sécurité pour les enfants. En tant que parent il n'est pas question que son enfant traîne en ville à Yverdon où l'on sait qu'il y a de la drogue, des vols, de la délinquance ; que ce soit 1 heure ou même 45 minutes. Elle précise encore que son enfant est sous la responsabilité de la commune pendant tout le trajet de l'école à son domicile. Ce qui pose réellement problème, c'est le mercredi après-midi comme l'a mentionné Monsieur GENOUD Stéphane.

Madame PINARD Eliane reprend la parole et mentionne qu'elle comprend tout-à-fait l'inquiétude. La seule solution actuelle est que les enfants participent aux classes d'études mises en place par l'école afin de patienter tranquillement. Cela permet de ne pas avoir à faire les devoirs en arrivant à la maison. Madame PINARD Eliane ne peut proposer autre chose à ce stade. Si une solution se présente, la Municipalité informera les parents.

Monsieur CHAUTEMS Olivier relève qu'il a été interpellé par des parents ce dimanche en lien avec cette problématique. Il mentionne qu'il partage le souci des parents mais qu'il laisse aux autorités le soin de faire le nécessaire.

Monsieur PONCET Olivier prend la parole et précise que la population a effectivement accepté différentes lois. Il y a quelques années, il a fallu que tous les enfants commencent l'école en même temps. Les transports ont dû être organisés en conséquence. Mais il n'y a pas de solution miracle qui permette à chaque enfant d'arriver à l'heure précise du démarrage de l'école. La journée continue a effectivement été votée et mise en place, d'où la création des UAPE à la demande de la population. Tout cela a un coût énorme pour les communes et cela va en augmentant. Il comprend bien la problématique du mercredi puisqu'il n'y a pas de cantine ou de devoirs surveillés. Des locaux sont mis à disposition dans lesquels, les enfants de 14 à 16 ans peuvent faire leurs leçons pendant 1 heure ; à laquelle il faut décompter le temps de trajet pour se rendre à l'arrêt de bus, environ 15 minutes. Ces élèves-là, ne sont-ils pas suffisamment responsables pour faire leurs devoirs pendant 45 minutes sans surveillance d'un enseignant ?

Concernant la solution de rajouter des bus, il faut savoir que dans l'Entente Yverdonnoise, nous ne sommes pas les seuls à être impactés par ces changements d'horaires. Si on tente de satisfaire tout le monde, ce n'est pas 1 mais 20 bus qu'il faudra organiser. Et cela a un coût.

Il y a effectivement 7 minutes entre la fin de l'école et le départ du bus. Cette semaine, des enfants ont pu partir quelques minutes plus tôt de leur classe afin qu'ils puissent prendre le bus. Cela a marché. Chacun doit donc y mettre un peu du sien. Ces problèmes ne sont pas nouveaux et cela fait des années que l'on doit subir tout cela. Tout est encore en discussion et on verra dans le futur ce qu'il est possible de mettre en place. Il faut aujourd'hui faire preuve de patience ; la Municipalité ne peut rien promettre à ce stade.

Monsieur BERNABE Samuel demande si un éclairage réduit est possible durant la nuit. Madame PINARD Eliane précise que l'entier du parc a été changé en LED et l'électricien communal pourra nous confirmer que tout est possible, moyennant finance. A Champvent l'éclairage est éteint à 23.00. Dernièrement, l'éclairage a été rallumé en lien avec le brouillard notamment. Ceci afin que les promeneurs nocturnes soient plus visibles. Monsieur BERNABE Samuel précise que le souci est le même pour le chemin des écoliers. Madame PINARD Eliane prend note et retient la proposition.

Madame ZEHR Cindy demande des précisions quant à la réduction de l'éclairage. Madame PINARD Eliane précise le fonctionnement en lien avec l'éclairage publique. Elle indique que suite à une manifestation de jeunesse et au vu d'un manque de clarté de la nuit le centre du village a été laissé en lumière pour des raisons de sécurité. Le bas du village reste concerné par le fonctionnement antérieur, à savoir que les lumières sont éteintes de 23.00 à 5.00.

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky mentionne que l'année 2024 a été une grosse année au niveau de la gestion de l'eau. Il remercie tous les habitants qui ont fait preuve de patience pendant les nombreuses coupures de l'alimentation.

Le réservoir des Près doux a pu être visité en septembre. La conduite Peney-Essert a été également mise en fonction et tout va bien. L'ancien réservoir de Champvent a été détourné. Il ne sera finalement pas conservé pour l'arrosage agricole et sera démonté courant 2025. L'AIVB a pour vocation d'être un distributeur d'eau potable et non pas d'eau d'arrosage agricole. De toutes façons, cet ouvrage s'est beaucoup dégradé ces dernières années et il sera difficile de le conserver encore de nombreuses années, sachant qu'il date de 1930.

Au niveau de la déchetterie, le nouveau système fonctionne bien avec l'Eco point et les nouveaux horaires. Monsieur SCHLAEFFLI Jacky remercie la population pour l'amélioration du tri des déchets. Il profite de rappeler que les déchets de bois et de poutres n'ont pas à être déposés au Trésy.

Cette année, il n'y aura pas de fermeture de la déchetterie en lien avec les jours fériés. Monsieur WICKI Georges est chaleureusement remercié pour sa disponibilité et son travail tout au long de l'année.

Monsieur URFER Cyril prend la parole et mentionne que la STEP fonctionne bien. En juin, il avait indiqué malgré la forte pluviométrie, la commune a eu peu de souci avec les collecteurs d'eau claire. Finalement, dès le lendemain de cette annonce les ennuis ont commencé. Il y a eu beaucoup de problèmes, surtout le long de la descente sur Method, en-dessous de Saint-Christophe. De gros collecteurs ont bougés et ont dû être réparés dans le courant de l'été.

L'ARAS JUNOVA se porte bien. La convention qui nous liait à REAJY depuis 2006 était en discussion ; il restait 1 seule négociation au niveau des frais. Une modification de la loi sur les communes nous oblige à remodifier cette convention. Il ne servait donc à rien de la signer rapidement vu qu'elle sera obsolète dès son entrée en vigueur. La convention actuelle est donc simplement prolongée. Celle-ci est plutôt favorable pour nos communes.

Au niveau de la Police des constructions, il y a un peu moins de constructions actuellement et tout est en ordre. Suite à l'adoption ce soir du règlement sur les émoluments, le nouveau règlement communal concernant la police des constructions est donc complet. Au niveau de l'aménagement du territoire, le délai de recours pour le PACOM était pendant au dernier Conseil. Il n'y a pas eu de recours tout le feuillet de 12 ans est enfin terminé.

Monsieur Olivier PONCET, syndic s'exprime et mentionne qu'il y a un peu de retard sur le planning prévu pour le complexe communal.

Les soumissions pour la maçonnerie, la ventilation, le chauffage, les sanitaires seront publiées dès le 18 décembre dans le SIMAP (site de publications des marchés publiques). Les autres soumissions devraient partir début janvier. Le retour des soumissions devrait se faire mi-février. Un Conseil devrait avoir lieu courant avril pour valider le début des travaux cet été.

Concernant les pompiers il n'y a rien de nouveau. Des discussions sont toujours en cours. Yverdon va bientôt revenir à la charge avec le nouveau règlement. Actuellement, la ville paie CHF 10.- de plus par habitant que les autres communes. Si le nouveau règlement est validé, cela va correspondre à CHF 5.- de plus par habitant.

Au niveau de la PC un nouveau bâtiment a été inauguré à Orbe, aux Ducats pour recentrer le matériel auparavant stocké dans différents dépôts du nord vaudois.

Les taxes communales vont être vérifiées demain et envoyées rapidement.

Monsieur PONCET Olivier remercie Monsieur URFER Cyril pour toutes ses années au sein de la commune. Président du conseil de Villars puis municipal et syndic à Villars pendant 5 ans. Il a été une des chevilles ouvrières pour la fusion de nos villages.

Depuis 2012, il est le vice-syndic de la commune de Champvent et a assumé cette

tâche avec beaucoup de sérieux et d'implication. Toutes ses tâches de Municipal ont également été assumées avec beaucoup de talent, de rigueur, de patience et de bonne humeur. Au nom de la commune, de la Municipalité et du Bureau, Monsieur PONCET Olivier remercie chaleureusement Monsieur URFER Cyril pour ces 18 ans au service de la communauté.

Monsieur URFER est chaleureusement applaudi par l'assemblée. Un bon pour un voyage lui est offert.

Monsieur URFER Cyril remercie également ses collègues pour ses 18 ans et demi au sein de la commune de Champvent. Il passe en revue ses années au sein des différents villages avec force anecdotes qui retracent avec beaucoup d'humour l'histoire de Champvent. Monsieur URFER Cyril met en avant la courtoisie et le respect toujours présent dans toutes les aventures partagées. C'est réjouissant en lien avec ce qui se déroule dans les communes voisines où il devient compliqué de trouver des candidats à la municipalité.

Il remercie tous les gens qui lui ont fait confiance à chaque élection. Ses collègues, le bureau et sa famille sont aussi remerciés chaleureusement par le municipal sortant. Monsieur URFER Cyril termine son discours en souhaitant beaucoup de plaisir et de succès à son successeur, Monsieur LEUENBERGER Christian.

L'assemblée applaudit à nouveau chaleureusement Monsieur URFER Cyril.

Monsieur PONCET Olivier reprend la parole et félicite Monsieur LEUENBERGER Christian pour son arrivée au sein de la commune ; il profite de présenter la nouvelle répartition des dicastères.

Administration générale, finances, police, pompiers, protection civile : PONCET Olivier. Madame PINARD Eliane, devient vice-syndic et remplaçante.

Domaines, écoles, refuge forestier, forêt, social : Pinard Eliane. Remplaçant : LAMBELET José.

Bâtiments, cimetières, parcs, place de jeux, places de sports : LAMBELET José. Remplaçant : SCHAEFFLI Jacky.

Décharge, déchetterie, et eau : SCHAEFFLI Jacky. Remplaçant : LEUENBERGER Christian.

Aménagement du territoire, police des constructions, route, éclairage public et épuration : LEUENBERGER Christian. Remplaçant : PONCET Olivier.

Monsieur PONCET Olivier remercie l'entier du bureau et les employés communaux pour leur travail toujours efficace. Tous les collègues de la municipalité sont également chaleureusement remerciés pour la qualité du travail et la bonne entente autour de la table lors des séances.

La fondue est prévue le 11.01.2025, elle est organisée par le vélo club de Champvent.

Monsieur PONCET Olivier présente tous ses vœux à chacun pour 2025 et invitation l'assemblée à l'auberge à l'issue de la séance pour le gâteau au fromage et la traditionnelle verrée.

8. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL

Monsieur Sacha CLEMENT, Président du Conseil, précise que les nominations des commissions ad hoc se font par le bureau selon des critères précis : répartition hommes-femmes et par village également. Ce n'est pas une punition, mais un acte civique qui est intéressant et permet de mieux comprendre le fonctionnement de la commune. Il remercie toutes les commissions qui œuvrent pour chacun des conseils annuels. Le travail est rémunéré et représente entre 2 et 4 heures de travail environ.

Monsieur CLEMENT Sacha précise que la participation de la commune pour les derniers scrutins fédéraux se monte à 54, 2%. La moyenne du canton est à 47.4 %. Il est demandé aux habitants de faire attention lors du remplissage des bulletins, de ne pas mettre la date du jour mais bien leur date de naissance. Il remercie les scrutateurs et suppléants pour leur travail régulier.

Monsieur CLEMENT Sacha, mentionne que lors des dernières votations, a eu lieu également l'élection complémentaire pour la Municipalité. Monsieur GENOUD Stéphane était candidat à l'élection et également scrutateur ce jour-là. Cela a été convenu et validé avec la préfecture. Il ne s'est absolument pas occupé du dépouillement de l'élection communale.

Les archives du Conseil sont dorénavant sauvegardées sur le cloud afin d'en garantir la pérennité. Nous avons également des adresses mails pour le bureau du Conseil. Les conseillers sont invités à contacter le bureau dès qu'ils ont une question ou une interrogation. Ils sont invités à le faire suffisamment tôt afin que les réponses adéquates puissent être apportées.

Un code QR est transmis à l'écran qui renvoie sur la page du Conseil. Les dates des Conseils sont annoncées environ 1 mois à l'avance sur ladite page. Dans la BAO, ils le sont environ 10 jours avant la date.

Monsieur CLEMENT Sacha, souhaite que les échanges continuent dans l'ambiance cordiale et respectueuse qui fait la force de la commune aujourd'hui.

9. interventions individuelles

Madame SKIVERVIK Anja demande où est hébergé le cloud. Réponse de Monsieur CLEMENT Sacha qui mentionne que le cloud est hébergé chez Microsoft, donc ce n'est pas en Suisse. Cette décision a été prise après réflexion avec l'informaticien de la commune. Cette solution est la même que pour toutes les adresses mails de la Municipalité. Le site web est hébergé chez Infomaniak.

Madame BURGAT Nadia mentionne qu'elle organise avec Madame PINARD

Eliane les Fenêtres de l'Avent. Elles remercient déjà toutes les personnes qui chaque année animent notre village durant le mois de décembre. Madame BURGAT Nadia souhaite que des nouvelles personnes s'inscrivent également pour le tournus des fenêtres afin que cette tradition perdure. Chacun est invité à faire part de sa candidature et Madame BURGAT s'occupe de la répartition entre les anciens et les nouveaux participants. Elle précise encore que les verrées ne sont pas obligatoires.

Monsieur BERNABE Samuel demande où en est la construction du nouveau complexe communal. Monsieur PONCET Olivier reprend la parole et précise que les soumissions partent demain, comme mentionné en début de conseil (maçonnerie, chauffage, ventilation et sanitaire). Le reste des soumissions partiront début janvier. Si tout se passe bien, les retours de soumissions devraient arriver en février. Il faudra les contrôler et répondre aux adjudications. Il faudra également voir s'il n'y a pas de recours en lien avec la procédure des marchés publics. Il y aura probablement un Conseil général en avril. Le début des travaux de démolition pourrait se faire en juillet. Les travaux s'étaleraient sur 18 mois.

Monsieur Sacha CLEMENT remercie encore une fois tous les membres du Conseil et de la Municipalité et souhaite à chacun de Belles Fêtes de fin d'année.

Comme il n'y a plus d'intervention, la Secrétaire effectue le contre-appel.

La séance est levée à 21.30

Le Président

Sacha CLEMENT



La Secrétaire

Stéphanie GAVIN